Nations Unies S/PV.3888



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-troisième année

3888e séance
Vendredi 29 mai 1998, à 11 h 30
New York

Président :	M. Mahugu	(Kenya)
Membres :	Bahreïn	M. Al-Dosari
	Brésil	M. Amorim
	Chine	M. Liu Jieyi
	Costa Rica	M. Niehaus
	États-Unis d'Amérique	M. Richardson
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Gabon	M. Dangue Réwaka
	Gambie	M. Jagne
	Japon	M. Owada
	Portugal	M. Monteiro
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Weston
	Slovénie	M. Türk
	Suède	M. Dahlgren

Ordre du jour

La responsabilité du Conseil de sécurité en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales

98-85383 (F)

La séance est ouverte à 11 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La responsabilité du Conseil de sécurité en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

> «Le Conseil de sécurité déplore vivement les essais nucléaires souterrains auxquels le Pakistan a procédé le 28 mai 1998, en dépit des inquiétudes de l'écrasante majorité de la communauté internationale et de ses appels à la modération. Réaffirmant la déclaration de son Président en date du 14 mai concernant les essais nucléaires indiens des 11 et 13 mai (S/PRST/1998/12), il prie très instamment l'Inde et le Pakistan de s'abstenir de procéder à de nouveaux essais. Il est d'avis que les essais effectués par l'Inde, puis par le Pakistan, vont à l'encontre du moratoire de fait imposé sur les essais d'armes nucléaires ou autres engins nucléaires explosifs, ainsi que des efforts déployés à l'échelle mondiale en vue de parvenir à la non-prolifération des armes nucléaires et au désarmement nucléaire. Il se déclare en outre préoccupé par les effets de l'évolution de la situation sur la paix et la stabilité dans la région.
>
> Le Conseil réaffirme l'importance cruciale du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du Traité d'interdiction complète des essais. Il exhorte l'Inde et le Pakistan, ainsi que tous les autres États qui ne l'ont pas encore fait, à devenir parties à ces deux instruments sans retard et sans conditions. Il encourage en outre l'Inde et le Pakistan à participer, dans un esprit constructif, aux négociations relatives à la conclusion d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles qu'il est envisagé de tenir avec d'autres États à Genève, afin que celles-ci aboutissent dès que possible.
>
> Le Conseil demande à toutes les parties de faire preuve de la plus grande retenue et de prendre des mesures immédiates en vue de dissiper les tensions existant entre elles. Il réaffirme que les sources de tension en Asie du Sud doivent être réduites et éliminées par le dialogue pacifique, et non par le recours à la force ou par d'autres moyens militaires.
>
> Le Conseil demande instamment à l'Inde et au Pakistan de reprendre leur dialogue sur toutes les questions en suspens, y compris toutes celles dont ils ont déjà discuté, s'agissant en particulier de la paix et de la sécurité, afin de dissiper les tensions existant entre eux et de renforcer leur coopération économique et politique. Il les exhorte à s'abstenir de toutes mesures ou déclarations qui pourraient accroître l'instabilité ou faire obstacle à leur dialogue bilatéral.
>
> Le Conseil demeurera saisi de la question.»

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/1998/17.

Le Conseil a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 35.